

Comité de gestionnaires du réseau des acteurs des espaces naturels Rhône & Saône

Réunion du 1^{er} février 2018 - Synthèse

Le comité des gestionnaires est un lieu d'échanges entre acteurs du territoire de la Saône et du Rhône pour faire connaître les dynamiques et les projets sur les espaces naturels, échanger sur les expériences en cours et passées, et capitaliser les besoins des acteurs. Il représente le réseau des acteurs et propose des projets et actions à mener pour le réseau.

Le comité de gestionnaire réunit des associations, collectivités, conservatoires d'espaces naturels, syndicats mixtes, partenaires institutionnels et entreprises partenaires du plan Rhône.

Il est animé par la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels.

Rappel des objectifs de la journée

- Les projets en faveur des zones humides du plan Rhône : Partager une vision globale, à mi-parcours du plan Rhône 2
- Focus sur un projet en cours : Découvrir plus précisément une action sur le territoire
- Flore exotique envahissante : Faire le point sur l'actualité et les différentes approches, échanger autour de retours d'expériences
- Prochaine journée technique (sur la maîtrise foncière) : Mettre en commun les besoins du réseau
- Echanger au sein du réseau Rhône&Saône



→ La réunion a rassemblé 30 participants : gestionnaires d'espaces naturels, animateurs territoriaux, partenaires financiers, Etat, chercheurs...

L'ordre du jour et les supports de présentation sont téléchargeables sur [ce lien](#).

1. Echanges autour de la crue de janvier, morphogène ?

La crue de janvier a été une crue décennale sur le Rhône amont et moyen, et « quinquennale + » sur la Saône. En janvier il n'y a pas eu de crue sur le Rhône aval.

Il est encore trop tôt pour répondre à la question du caractère morphogène de cette crue. Sur les secteurs du Rhône où il y a eu récemment des travaux de démontage de casiers Girardon, l'effet de cette crue pourrait être intéressant, pouvant permettre de libérer de grands volumes de matériaux mobilisables, mais pour le moment ce n'est pas observé. Sur les tronçons du Rhône court-circuité la crue est finalement l'équivalent d'une crue annuelle sans dérivation.

Une telle crue permet aussi aux riverains de garder en mémoire le principe de ces crues, fonctionnement naturel du territoire.

2. Les actions et outils du réseau

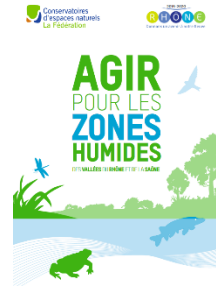
L'année 2017 a été riche pour le réseau des acteurs des espaces naturels Rhône&Saône, avec plusieurs éléments à souligner, notamment :

- la publication de la **plaquette « Agir pour les zones humides des vallées du Rhône et de la Saône »** (téléchargeable [ici](#)).

- l'itinérance de l'**exposition photo** montée à partir des photos reçues dans le cadre du concours lancé au sein du réseau en 2016 (plus d'info [ici](#)).

- des **temps d'échanges** : réunion du **comité des gestionnaires** en avril, avec une après-midi thématique sur les liens entre préservation des milieux humides et tourisme/ViaRhôna, et une **journée technique d'échanges et d'information** sur le sujet de l'animation territoriale à l'émergence de projets en septembre.

- la mise à disposition de la **fresque et malle pédagogique Rhône grandeur nature** (élaborées par la Ligue de l'enseignement), empruntable gratuitement dans le réseau.



En 2018, plusieurs rendez-vous à noter :

- Printemps : diffusion des premières **fiches de valorisation d'action** (« retours d'expériences »)

- Printemps/été : 2^{ème} phase de remplissage du **tableau de bord** des actions zones humides du plan Rhône (pré-rempli avec les éléments de l'Agence de l'eau pour les actions en cours), **état des lieux de l'animation territoriale** à l'émergence de projets

- 17 mai à Lyon : **Journée technique sur la maîtrise foncière en vallée alluviale**

- 19 et 20 septembre à Mâcon : **6ème édition des rencontres du réseau**, organisées avec le CEN Bourgogne et l'EPTB Saône Doubs

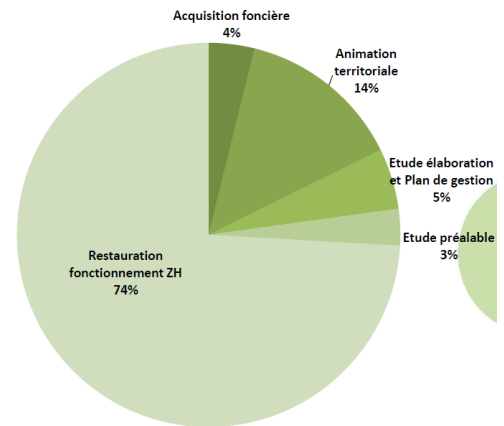
- Automne : Etude visant une **mise en réseau des zones humides** protégées et gérées de la vallée du Rhône **en lien avec la ViaRhôna**

3. Point d'avancement du plan Rhône sur les zones humides

L'Agence de l'eau présente le bilan à mi-parcours du plan Rhône sur les zones humides (cf diaporama).

En voici quelques chiffres :

- 216 hectares restaurés/acquis depuis 2015 (objectif 2020 : au moins 400 → l'objectif va être rempli)
- 3,7 millions d'euros investis = 23% réalisés
- ➔ **Possibilité de montée en puissance en 2ème partie du programme.** (Il n'y a pas de gros risque de réaffectation de crédit concernant la thématique zone humide)



Il est souligné l'intérêt de faire remonter à l'Agence de l'eau (Eve Sivade, service fleuve Rhône) les actions qui portent sur les zones humides du territoire pour labellisation et comptabilisation, pour éviter que certains projets passent « sous les radars ».

Remarque : les actions non-financées par les partenaires financiers du plan Rhône (fonds Natura 2000, fonds de l'Etat et de la Région pour les RNN et les RNR...) ne peuvent a priori pas être labellisées, mais la question va être posée en CTTI sur la volonté de l'Etat de rendre compte de la politique complémentaire de celle développée dans le cadre du Plan Rhône sur les milieux humides. Il peut être envisagé de les comptabiliser en complément du tableau de bord des actions du réseau, pour avoir un aperçu des actions sur les milieux humides dans leur ensemble sur le territoire.

Appel à projets en cours : **en 2018 répondre d'ici l'été** car les engagements budgétaires seront stoppés fin juin pour tenir compte de la transition entre les deux programmations Agence (nouveau programme à partir de 2019).

4. Actualités Rhôméo

La boîte à outils Rhôméo et ses nouveautés sont présentés par le CEN Rhône-Alpes (cf diaporama), notamment :

- Le guide méthodologique d'utilisation des indicateurs pour le suivi d'actions de restauration
➔ **l'utilisation de Rhoméo pour l'évaluation des actions de restauration est demandée par les financeurs du plan Rhône**
- Un nouvel indicateur de connectivité
- Un **accompagnement personnalisé** à l'échelle du plan Rhône pour utiliser les outils Rhôméo est proposé par le CEN Rhône-Alpes.

5. Focus sur des projets en cours

Deux projets en cours en Camargue gardoise sont présentés (cf diaporama), **sur la mise en place de pratiques pastorales favorables à la préservation/restauration de zones humides en Camargue Gardoise**, par le Syndicat de Gestion de la Camargue Gardoise :

- Evaluation de l'impact des MAEt liées à l'élevage sur le territoire sur la période 2008-2014,

- Projet d'installation d'un pastoralisme ovin et caprin récent avec le CEN Languedoc-Roussillon et la Chambre d'agriculture.

6. Après-midi thématique : la gestion de la flore exotique envahissante

• La stratégie de bassin Rhône méditerranée Corse

L'Agence de l'eau RMC introduit l'après-midi en présentant sa stratégie sur les espèces exotiques envahissantes (cf diaporama), et notamment les points suivants :

- **Se référer à des listes** d'espèces exotiques envahissantes : listes de référence par domaine biogéographique, type de milieux, priorités
- **Inventorier et cartographier les densités et les stades invasifs**
- Les espèces émergentes peuvent faire l'objet d'actions systématiques urgentes financées par l'Agence de l'eau.
- Dans tous les autres cas un **plan d'action** est nécessaire et les travaux proposés doivent être justifiés de manière graduée selon les catégories

Listes
A : gestion prioritaire si efficace et faisable
B : gestion conseillée si efficace et faisable et sous réserve que les espèces de la liste A sont gérées
C : gestion pertinente si intérêt local démontré (gestion patrimoniale)
E : veille et surveillance des espèces pas ou peu présente

• Actualité réglementaire

La DREAL Auvergne-Rhône-Alpes présente le cadre réglementaire et ses actualités (cf diaporama) :

- Niveau européen : règlement qui définit le concept d'espèces préoccupantes et prévoit la constitution d'une base de donnée UE sur les espèces émergentes.
- Niveau français : loi du 8 août 2016 prévoit un niveau 1 (= interdiction d'introduction) et un niveau 2 (interdiction de transport et de vente). Le décret d'application est sorti le 21 avril 2017. L'élaboration des 2 listes d'espèces est en cours.

• Le fonctionnement des plaines alluviales peut-il informer sur la vulnérabilité des écosystèmes aux invasions biologiques ?

Le CNRS présente une approche de dynamique à long terme des systèmes (cf diaporama) :

- L'apparition d'une plante invasive repose toujours sur un processus qui peut se résumer en 4 étapes que chaque nouvelle plante franchit avec succès ou pas:
 - transport
 - première installation
 - adaptation dont adaptation génétique
 - explosion

Le rôle de l'homme est toujours déterminant au niveau du transport voir de la première installation. Diverses publication contredisent des lieux communs concernant les invasives : les colonisations ne se font pas toujours de l'amont vers l'aval, les perturbations hydrauliques peuvent favoriser l'installation d'espèces invasives non compétitives...

Parfois les espèces invasives dans le continent où elles sont introduites sont en régression dans leurs aires de répartition d'origine.

- Toujours raisonner à moyen terme dans le cadre de l'évolution des écosystèmes qui aboutit à un nouvel équilibre, car certaines stations d'espèces invasives disparaissent spontanément lorsque les conditions ne lui sont plus favorables → **parfois il vaut mieux ne pas lutter !**

Il est toujours compliqué de raisonner l'effet positif ou pas d'une meilleure fonctionnalité de l'écosystème (dépend de l'espèce concernée et de ses besoins écologiques).

Echanges : renouée et sureau yèble

Le sureau Yèble est l'espèce locale la plus ressemblante à la renouée du Japon au niveau de son fonctionnement : il peut être utilisé pour lutter contre la renouée. Il est intéressant car plus facile à traiter que la renouée (ne nécessite que deux passages d'arrachage), mais ne permet pas de remplir l'objectif d'ouverture du milieu.

- **Retours d'expérience : gestion intégrée, lutte ponctuelle, gestion d'une infrastructure**

Quatre retours d'expérience sont présentés (cf diaporamas) :

- Gestion de l'érable negundo et de la renouée du Japon sur la réserve de la Platière (CEN Isère)
- Veille et lutte contre la jussie en val de Saône (EPTB Saône Doubs)
- Expériences de lutte contre le solidage et la renouée du Japon dans la vallée du Rhône amont (Syndicat du Haut Rhône)
- Les suivis macrophytes et les différentes techniques de lutte d'edf sur le Rhône (EDF)

Quelques éléments de synthèse suite aux présentations et échanges

Prendre en compte les dynamiques de végétation, et raisonner à moyen ou long terme :

- La disponibilité des habitats favorables est toujours déterminante (toutefois ces habitats favorables peuvent être un stade transitoire d'une succession végétale)
- L'approche dynamique intégrant la prise en compte de ses successions de végétation est importante à prendre en compte pour planifier un projet d'intervention
- Toujours raisonner à moyen ou long terme, une intervention de parasites ou d'autres espèces, qui consomme la plante invasive, peut la confiner à un niveau acceptable
- En général les espèces invasives sont consommables, mais les espèces herbivores présentes chez nous ne les consomment pas car elles ne les connaissent pas (cf exemples de troupeaux qui ne les découvrent qu'après une période de sécheresse où ils ont un déficit de nourriture et qui ensuite les recherchent)
- L'expérimentation est importante, les situations sont différentes suivant chaque territoire

Chercher les causes réelles de la prolifération, et agir sur la ou les cause(s) :

- On ne s'intéresse pas toujours au bon facteur et on a tendance à assimiler toute corrélation à une causalité
- Prendre en compte par exemple :
 - le niveau trophique des eaux : un milieu eutrophe favorise la prolifération de la jussie
 - la turbidité de l'eau : diminution de turbidité, elle-même peut-être due au mollusque filtreur invasif Corvicula, qui favoriserait depuis une dizaine d'années l'abondance des macrophytes dans le Rhône (hypothèse qui mériterait d'être étudiée)

Les interventions visant à limiter la présence de l'espèce invasive sont souvent vaines tant que certains facteurs ne seront pas rétablis à des niveaux qui lui sont moins favorable.

- Il est important de comprendre le fonctionnement des espèces concernées et les évolutions de populations introduites (génétique) qui leur confère des caractéristiques adaptatives particulières.

Construire des démarches planifiées :

- Planifier les programmes d'intervention sur les espèces invasives en intégrant tous les éléments d'analyse identifiés ci-dessus, et les spécificités du territoire,
- Cela devient une obligation pour toutes les interventions soutenues par l'agences de l'eau, à l'exception d'intervention ciblées et urgentes concernant des espèces en début d'installation (liste E)
- La question « faut-il tout restaurer et agir sur toutes les causes avant de lutter contre une plante exotique envahissante ? » reste complexe, avec des réponses à donner par chaque gestionnaire de manière adaptée à son territoire

Mutualiser les retours d'expériences et développer les démarches collaboratives :

- Foisonnement d'initiatives très variées ; il est important de mutualiser les résultats.

On peut également souligner (non abordé à cette réunion) :

- L'importance de la communication auprès de tous les acteurs de la dissémination,
- La question structuration et coordination des acteurs à différentes échelles (stratégies communes, actions à différents niveaux...)
- La question de la gestion des déchets
- ...

Liens pour aller plus loin (autres retours d'expérience, biblio..) :

- Sélection bibliographique thématique : [à télécharger ici](#)
- Site du groupe de travail national sur les invasions biologiques en milieux aquatiques : www.gt-ibma.eu
- plateforme web du Pôle d'information flore-habitats de Rhône-Alpes : www.pifh.fr
- plaquette robinier du Cen Rhône-Alpes : [à télécharger ici](#)
- livret sur la gestion de la renouée, du CPIE des monts du Pilat : [à télécharger ici](#)
- plaquette de communication tout public sur la jussie, de l'EPTB Saône Doubs : [ici](#)
- ...

Le programme du pôle Rhône&Saône de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels est financé en 2018 par :